Envoi par courriel :

[Isabelle.schenker@sbfi.ch](mailto:Isabelle.schenker@sbfi.ch)

À l’attention du

Département fédéral de l’économie,

de la formation et de la recherche DEFR,

Secrétariat d’État à la formation,

à la recherche et à l’innovation SEFRI,

Unité Coopération et recherche

en matière de formation BKF

Berne, le 23 avril 2021

**Parti socialiste  
suisse**

Theaterplatz 4

3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69

Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch  
www.pssuisse.ch

**Consultation concernant la révision totale de la loi fédérale concernant l’allocation de subventions à l’École cantonale de langue française de Berne**

Monsieur le conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) vous remercie de l’opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l’objet cité en marge.

**Appréciation générale**

Le PS Suisse soutient dans son ensemble la révision totale de la loi fédérale sur l’allocation de subventions à l’École cantonale de langue française (ECLF) de Berne qui permet ainsi de répondre répond aux exigences actuelles de la loi sur les subventions.

Le maintien de la contribution fédérale au canton de Berne pour le fonctionnement de l'ECLF est essentiel à la promotion de la diversité linguistique en Suisse. Les minorités linguistiques doivent avoir accès à un enseignement de qualité dans leur première langue, en particulier dans un canton bilingue comme le canton de Berne.

Il est également dans l'intérêt des employé-e-s non-germanophones de l'administration fédérale et d’organisations dont l’existence sert la Confédération que leurs enfants puissent bénéficier d’une scolarité en langue française dans la capitale fédérale.

Pour ces raisons, il est justifié que la Confédération continue à participer aux frais de fonctionnement par le biais d'aides financières. Toutefois, le projet prévoit qu'à l'avenir, la Confédération ne participera plus aux investissements d’infrastructure (art. 4, al. 1).

Ainsi, pour le PS Suisse, il est essentiel que la nouvelle définition du montant des aides financières octroyées par la Confédération (art. 4, al. 1 et 2) ne conduise pas à des économies qui se feraient au détriment de la qualité de l'enseignement et des élèves.

En vous remerciant de l’attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de recevoir, monsieur le conseiller fédéral, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Mattea Meyer Cédric Wermuth

Co-présidente Co-président

Anna Nuzzo

Secrétaire politique